



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**
Séance du 18 Octobre 2024
Délibération n°DEL-2024-55

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 14/10/2024

Date d'affichage : 14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Octobre à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, , Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Monsieur ALLAINE Franck

Procurations : Monsieur COMBA Jean-Bernard à Monsieur GIRARD Jack, Madame Marie-Diane ALLEMAND à Madame POREAU Sylvie, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur AZNAR Didier

Absents excusés : Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent
Madame GISSINGER Sylviane

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Approbation du procès-verbal du 2 Septembre 2024

Sous la présidence du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Septembre 2024 ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

APPROUVE le procès-verbal du 2 Septembre 2024

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois